

Date de convocation : <b>10/10/2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>1</b>
<b>Votants : 11</b>

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

Absents avec pouvoir : M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

Absents excusés : -

Absents non excusés : Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

### **D2025-047 – Frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026**

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 afin de pouvoir refacturer ces frais aux communes extérieures selon le nombre d'élèves inscrits aux écoles au 15/09/2025.

Pour l'année scolaire 2025/2026, ils s'établissent à partir du compte financier unique de l'exercice 2024 et prend en compte le coût global des frais de fonctionnement relatifs aux écoles, divisé par le nombre d'élèves inscrit à la rentrée au 15/09/2024.

Au vu du tableau des dépenses dressé pour les classes de maternelle et d'élémentaire, les montants de la participation des communes extérieures s'élèvent à 644,35 € pour un élève à l'école élémentaire et à 1 402,78 € pour un élève à l'école maternelle.

Mme le Maire propose de garder un montant unique par élève sans distinction du niveau, ce qui fixe à 987,79 € le coût par élève. Il est rappelé qu'à ces montants est appliqué le coefficient du potentiel financier 2025 de chaque commune concernée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE les montants de la participation des communes extérieures à 987,79 € par élève,
- DIT que le coefficient du potentiel financier 2025 de chaque commune concernée sera appliqué à ces montants,
- DIT qu'en cas d'enfants en garde alternée, la participation sera répercutée sur chaque commune de résidence de chacun des parents à hauteur de 50% du montant total,
- CHARGE le Maire de signer les conventions correspondantes avec les communes concernées suivant le nombre d'enfants inscrits au 15/09/2025 et d'émettre les titres de recettes correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT

Date de convocation :  
10/10/2025

Date d'affichage :  
10/10/2025

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 9

**Séance du 16 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents avec pouvoir :** M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**D2025-048 – Crédits alloués aux écoles pour l'année 2026**

*MM CHERBUIN David et VARLET Arnaud ne prennent pas part à la délibération.*

Mme le Maire indique que pour assurer la continuité du fonctionnement des écoles il est nécessaire de fixer les crédits qui leurs seront alloués pour l'année 2026.

Elle propose de renouveler les montants fixés pour l'année 2025, à savoir 75 € par élève quel que soit le niveau, dont 3 € alloués au RASED, et une enveloppe de 400 € pour les dépenses relatives à la direction des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE à 75 € le crédit alloué par élève inscrit à l'école au 15/09/2025, dont 3 € alloué au RASED,
- ALLOUE 400 € aux dépenses liées à la direction des écoles,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 de la commune.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



Date de convocation :  
**10/10/2025**

Date d'affichage :  
**10/10/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents avec pouvoir :** M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

### **D2025-049 – Subvention exceptionnelle à une association**

Mme le Maire informe le conseil que Courson en fête ne pourra pas s'occuper de l'animation du repas des aînés.

L'Association « Les Jours Heureux » a été sollicité et a accepté de s'en occuper.

Mme le Maire propose de leur attribuer une subvention supplémentaire de 380 € afin de compenser cette dépense non prévue à leur budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 380 € à l'association « Les Jours Heureux » en contrepartie de l'animation du repas des aînés.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



Date de convocation : <b>10/10/2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Procurations : 1
<b>Votants : 11</b>

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents avec pouvoir :** M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

#### D2025-050 – Un jeune de de Courson dans un projet solidaire

Un jeune de Courson, M. BEAUJOUR Axel, a pour projet de participer au 4L Trophy 2026, une course d'orientation à la découverte du Maroc exclusivement réservée aux jeunes entre 18 et 28 ans qui met l'accent sur la solidarité, en soutenant l'action de l'association « Enfants du désert », par l'acheminement des dons de matériels scolaires et sportifs et la participation financière au projet de construction d'écoles, et en s'engageant auprès de la Croix Rouge, par l'acheminement de denrées alimentaires non périssables.

Pour pouvoir réaliser son projet il est à la recherche de financeurs. La commune a été sollicitée pour participer au financement de celui-ci à hauteur de 500 €.

Un débat s'engage sur le montant de la participation.

Mme le Maire propose aux conseillers de participer à ce projet à hauteur de 300 € et de demander le remboursement de la participation si le projet n'aboutit pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 8 pour, 2 contre et 1 abstention,

- DECIDE de participer à ce projet de participation de M. Axel BEAUJOUR au 4L Trophy 2026 à hauteur de 300 €,
- DIT que cette participation devra être remboursée à la commune par le bénéficiaire si ce projet venait à ne pas aboutir,
- CHARGE le Maire d'émettre le mandat de dépense correspondant.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



Date de convocation : <b>10/10/2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Procurations : 1
Votants : 11

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents avec pouvoir :** M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

### D2025-051 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Mme le Maire informe le conseil que lors du conseil communautaire du 23 juin 2025, il a été voté la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre comme suit : « Son siège est fixé 4 avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170). »

Les communes membre ont 3 mois à compter de la notification de la décision, faite le 10/09/2025, pour entériner cette modification des statuts par délibérations concordantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

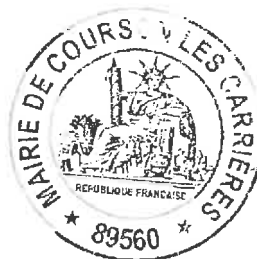
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre comme suit : « Son siège est fixé 4 avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170). »

- CHARGE le Maire d'en informer la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



Date de convocation : <b>10/10/2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>1</b>
Votants : <b>11</b>

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

Absents avec pouvoir : M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

Absents excusés : -

Absents non excusés : Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

### **D2025-052- Commission de contrôle des listes électorales- Désignation d'un délégué suppléant du Conseil Municipal**

A la suite de la démission de M. Gibert HEUNINCK il convient de désigner un conseiller municipal suppléant à la commission de contrôle des listes électorales.

Mme SUMEREAU Jacqueline se porte volontaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Désigne Mme SUMEREAU Jacqueline en tant que conseillère municipale suppléante à la commission de contrôle des listes électorales.

- CHARGE le Maire d'en informer les services de l'état.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



Date de convocation : <b>10/10/2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Procurations : 1
<b>Votants : 11</b>

### Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.

**Absents avec pouvoir :** M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.

**Absents excusés :** -

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

#### **D2025-053 – Assistance à l'élaboration du document unique par le Centre de Gestion de l'Yonne – Convention.**

Mme le Maire rappelle que depuis le 5 novembre 2001, tout employeur est tenu d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels peut être exposé son personnel.

Cette démarche est l'occasion de faire le point sur les conditions de travail des agents, de réduire les risques d'accident, de répondre à leurs interrogations et de les impliquer davantage dans les problèmes de sécurité qui peuvent se poser dans l'exercice de leurs missions.

La commune n'ayant à ce jour toujours pas élaboré son document unique, Mme le Maire propose au conseil d'engager la commune dans une démarche d'évaluation des risques professionnels et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de cette démarche. Ce travail nécessite de faire appel à des services spécialisés dans ce domaine et ayant un regard extérieur sur la collectivité.

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) propose une assistance renforcée dans la mise en œuvre du document unique dont le coût pour la commune s'élève à 1 200 €.

Mme le Maire présente ensuite la convention correspondante fixant les modalités de fonctionnement et d'intervention du CDG89.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de souscrire à ladite convention « Assistance à la mise en œuvre du document unique »,
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante,
- ACTE que le coût de cette assistance est de 1 200,00 €.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*

**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)**

Date de convocation : <b>10/10/2025</b>	<b>Séance du 16 octobre 2025</b>
Date d'affichage : <b>10/10/2025</b>	
<b>Nombre de conseillers</b>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi selze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme CHOPARD - ANDRÉ Corinne, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud.</p> <p><u>Absents avec pouvoir</u> : M. FAUCHEUX Emmanuel a donné procuration à M. RAMEAU Pascal.</p> <p><u>Absents excusés</u> : -</p> <p><u>Absents non excusés</u> : Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.</p>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>	
En exercice : <b>13</b>	
Présents : <b>10</b>	
Procurations : <b>1</b>	
<b>Votants : 11</b>	

**D2025-054 – Borne de recharge électrique - SDEY**

Le SDEY nous a informé que la borne de recharge pour véhicule installée sur la commune est hors service et que le coût de la réparation s'élève à 2 000 € TTC.

Etant donné son faible niveau d'utilisation, la proximité de bornes SDEY dans les communes environnantes et la présence d'une borne rapide privée ouverte au public sur la commune, le SDEY indique que la suppression de cette borne n'impacterait pas un bon maillage sur le secteur et propose par conséquent à la commune de ne pas engager les travaux de réparation sur cette borne et de la supprimer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 7 pour, 4 contre et 0 abstention,

- DECIDE de supprimer la borne de recharge pour véhicule installée sur la commune à la condition que cette dépose n'implique aucun frais pour la commune,
- CHARGE le Maire d'en informer le SDEY.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrieres, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*